

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**Commission scolaire des Navigateurs**

**4<sup>e</sup> séance, année 2018**

**COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES  
HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU  
D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la réunion du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de la Commission scolaire des Navigateurs tenue le 26 février 2018, à 19 h, au Centre administratif 1860, 1<sup>re</sup> Rue, Lévis (secteur Saint-Romuald), sous la présidence de madame Ève Lapointe.

**Sont présents :**

Madame Ève Lapointe	Présidente
Madame Nadia Tremblay	Vice-présidente
Madame Catherine Rollier	Commissaire parent CCSÉHDAA
Madame Geneviève Tanguay	Membre
Madame Nathalie Maltais	Membre
Madame Cathy Rybicki	Membre
Madame Audrey Lambert	Membre
Madame Isabelle Lapointe	Représentante CISSS
Madame Martine Sénéchal	Représentante de la CSDN
Madame Virginie Hamel	Représentante du Voilier de Lily
Madame Sophie Ève	Représentante du personnel de soutien
Madame Sophie Turgeon	Représentante direction d'école
Madame Anne-Renée Belzile	Membre du personnel enseignant

**Sont absents :**

Madame Mélissa Marceau	Trésorière
Madame Emanuelle Fréchette	Membre
Madame Nina Boucher	Membre
Madame Geneviève Lévesque	Représentante du personnel professionnel

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Le quorum étant confirmé par la secrétaire, la présidente déclare ouverte la séance du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage à 19 h 06.

CCSÉHDAA-17-18-12

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nadia Tremblay et résolu :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public
4. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018

5. Suivi au procès-verbal
  - 5.1 Point 5 - Représentant du PHARS
  - 5.2 Point 5 - Dépliants : Retour de la direction
  - 5.3 Point 7 – Lettre adressée aux commissaires
6. Consultation budgétaire
  - 6.1 – Paramètres de distribution des professionnels
  - 6.2 – Distribution des mesures EHDAA aux écoles
- Pause**
7. Projet d'intervention sur le plan d'intervention – topo et atelier
8. Représentation au comité sur la politique (PVER)
9. Transition vers le secondaire
10. Rapports
  - 10.1 Président
  - 10.2 Direction générale
  - 10.3 Trésorier
  - 10.4 Représentant du Comité de parents
  - 10.5 Commissaire parent
  - 10.6 Comité visibilité
  - 10.7 Comité douance
11. Correspondance
12. Histoires à succès
13. Questions diverses
14. Prochaine réunion
15. Levée de la séance prévue à 21 h 55

**ADOPTÉE** à l'unanimité

### 3. Parole au public

Personne, parmi le public, ne souhaite prendre la parole.

CCSÉHDAA-17-18-13

### 4. Adoption du procès-verbal du 8 janvier 2018

**IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Rollier, et résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 8 janvier 2018, avec les modifications suivantes :

#### Point 4 - Présences

Inscrire madame Anne-Renée Belzile sous le vocable de « membre du personnel enseignant » comme la représentante n'a pas encore été nommée ».

#### Point 5.3

Insérer un retour avant la dernière phrase du paragraphe afin de marquer clairement le traitement d'un sujet distinct par madame Catherine Rollier.

#### Point 14.2

Retirer le mot « lui » dans la première phrase en page 8, comme madame Marie-Josée St-Laurent a partagé son point de vue avec l'ensemble des membres du comité.

**ADOPTÉE** à l'unanimité

## **5. Suivi au procès-verbal**

### 5.1 Point 5 : Représentant du PHARS

Madame Nadia Tremblay, confirme qu'il n'y a pas eu de retour d'appel de la part de la représentante du PHARS. De ce fait, elle partage aux membres sa réflexion quant au fait de solliciter un autre organisme. Elle demande l'avis des membres pour le choix de l'organisme et il est proposé qu'elle procède selon l'ordre établi en début d'année scolaire.

### 5.2 Point 5 : Dépliants : Retour de la direction

Madame Martine Sénéchal mentionne aux membres que la direction générale considère les dépliants très intéressants et adéquats, et donne ainsi son aval pour leur diffusion.

### 5.3 Point 7 : Lettre adressée aux commissaires

Madame Ève Lapointe affirme qu'elle n'a pas encore déposé la lettre adressée aux commissaires, mais qu'elle s'y empressera d'ici la prochaine rencontre, et qu'elle pourra alors faire un suivi aux membres. Il a été discuté que madame Martine Gauthier puisse venir faire une présentation aux membres du comité au sujet des troubles du spectre de l'autisme (TSA). Madame Sénéchal l'ayant oublié, elle compte le faire et faire un retour à ce sujet lors de la prochaine rencontre.

## **6. Consultation budgétaire (les points 6.1 et 6.2 sont traités de façon conjointe)**

### 6.1 Paramètres de distribution des professionnels

### 6.2 Distribution des mesures EHDAA aux écoles

Madame Martine Sénéchal explique aux membres le processus de distribution des ressources humaines et financières en fonction, entre autres choses, des paramètres déterminés à cet effet.

Il y aura une rencontre le 29 mars et madame Sénéchal fera un retour à la réunion du présent comité du mois d'avril afin d'expliquer les paramètres de distribution qui auront été retenus.

Madame Sénéchal précise aux membres que les nouvelles ressources financières qui ont été distribuées sont spécifiques à chaque école et non à la commission scolaire. Le motif de leur utilisation ne fait pas objet de consultations ce qui fait en sorte que les ressources ne sont pas nécessairement réparties de la même façon d'une école à l'autre. De plus, elles ne visent pas que l'EHDAA.

Madame Sophie Turgeon spécifie que les mesures mises en place avec le budget des nouvelles ressources devaient s'adresser au préscolaire et à la première année.

Madame Nadia Tremblay mentionne que son fils est en classe « langage » et qu'elle s'est souvent informée pour savoir quels sont les services particuliers offerts dans ce programme, c'est-à-dire le nombre d'heures de chaque service mis à la disposition des élèves. Elle explique que comme le soutien professionnel est souvent attribué sous forme de support à l'enseignant, elle se demande, quelle partie est consacrée aux services individuels promulgués à l'élève. Elle aimerait savoir quel soutien spécifique et individualisé est offert aux élèves de classes à effectif réduit.

Madame Martine Sénéchal répond qu'un nombre d'heures est dédié à une classe à effectif

réduit par la commission scolaire, dont celle « langage », où on offre par exemple 0,5 jour d'orthophonie par semaine. Les autres services sont toutefois ensuite distribués par l'école en fonction des besoins spécifiques de chaque classe.

Madame Nathalie Maltais demande s'il existe une charte qui guide ces attributions de services. Madame Sénéchal explique qu'à la commission scolaire, il y a actuellement des sommes pour avoir 12 orthophonistes, d'où le 0,5 jour par classe à effectif réduit. Le calcul est ainsi « fixe ».

Madame Cathy Rybicky demande si la prise en compte des cas cliniques va influencer le calcul et la modulation des attributions des professionnels. Elle explique que des critères devraient être établis comme il est évident que parfois certaines écoles ont plus de cas cliniques que d'autres. De ce fait, elle se demande s'il y a alors de réels avantages à choisir une école ou une autre en fonction des services qui sont offerts.

Madame Geneviève Tanguay mentionne qu'on lui a dit que le seul fait qu'un enfant soit dans une classe à effectif réduit représente d'emblée un service fourni à l'élève. Elle explique le processus par lequel passent les membres de son école pour établir les priorités des élèves ayant des besoins spécifiques et mentionne que selon son expérience, les services offerts par la commission scolaire ne couvrent jamais l'entièreté des besoins des élèves. Ainsi, ceux ayant de moins grandes difficultés sont souvent ceux qui ne reçoivent pas de services puisque leur cas n'est pas « assez grave » pour être considéré comme une priorité d'intervention.

Madame Sénéchal explique que selon les études, il n'y a pas de preuves que le suivi direct a plus d'impact sur le développement des enfants. Les sous-groupes de besoins sont priorisés puisque cette façon de faire est reconnue par la recherche. Afin d'obtenir des résultats optimaux, on implique tous les acteurs du milieu scolaire gravitant autour de l'enfant dans l'application du plan d'intervention orthophonique.

Madame Nadia Tremblay demande si le seuil de faible revenu (SFR) a une incidence sur la distribution du personnel. Madame Sénéchal affirme que c'est le cas.

Madame Audrey Lambert se questionne à savoir si l'aide professionnelle est seulement répartie sur les heures de classe ou si des plages horaires peuvent empiéter sur les heures du service de garde. Madame Sophie Turgeon explique que ce n'est pas le cas pour l'orthopédagogie, mais que pour les suivis en orthophonie et en psychologie, il est possible que le tout se fasse pendant les heures après l'école. Elle mentionne toutefois qu'on ne prend pas nécessairement l'enfant durant les heures du service de garde pour être certain qu'il ne soit pas retiré durant des heures où il ne serait pas nécessairement le mieux disposé à interagir avec l'intervenant.

Madame Martine Sénéchal consulte les membres à savoir : s'il y avait ajout de professionnels dans l'optique des nouveaux argents, lesquels devraient être engagés en priorité?

- 1- Des ergothérapeutes
- 2- Des techniciennes en éducation spécialisée (TES)
- 3- Des orthophonistes.

Il est également proposé d'offrir aux enseignantes et aux TES des formations par les ergothérapeutes afin qu'elles soient en mesure de mettre en place des mesures, de faire vivre des ateliers à leurs élèves.

On propose également de faire préparer des bacs par des ergothérapeutes ayant pour but de

faire vivre une série d'ateliers ciblant certaines habiletés à développer chez les enfants. Il pourrait aussi être envisagé de payer une suppléante pour venir dans la classe pendant que l'enseignante sort faire les ateliers avec des sous-groupes en fonction de leurs besoins.

## 7. **Projet d'intervention sur le plan d'intervention – Topo et atelier**

Madame Martine Sénéchal rappelle aux membres qu'elle avait présenté au mois de novembre l'état des travaux au sujet du projet d'intervention sur le plan d'intervention. Elle signifie aux membres que deux écoles ont été ciblées pour mettre en place le projet : l'école primaire Clair-Soleil et l'école secondaire de l'Envol.

Une première rencontre a été tenue avec le personnel (direction, professionnels, enseignants et TES). Elle mentionne qu'un des objectifs est de déterminer pour qui, pourquoi et quand doit-on faire un PI, un PSII ou une TÉVA. Un autre défi identifié par le secondaire est la transmission des informations lors de la transition du primaire au secondaire et au sein de l'équipe compte tenu du nombre d'intervenants.

Madame Sénéchal explique que le groupe de réflexion deviendra un dispositif d'accompagnement des équipes-écoles dans ce projet.

Elle aimerait consulter les membres au sujet des pratiques collaboratives et des moyens d'aider les parents à adopter des attitudes, à développer des stratégies et des savoirs qui feront en sorte de favoriser un climat de collaboration. Madame Sénéchal souhaiterait à cet effet réviser le « petit guide des *EHDAA* ». Elle cherche à recenser les mesures pouvant être mises de l'avant pour que les parents se sentent impliqués dans le processus du plan d'intervention.

- Madame Ève Lapointe, mentionne le malaise vécu par les parents du fait que dès l'entrée de l'enfant à l'école, leur compétence est jugée lorsque l'on juge le niveau de développement de l'enfant. Les parents se sentent angoissés, comme s'ils avaient des comptes à rendre et éprouvent de la culpabilité lors de l'échec de leur enfant.
- Madame Geneviève Tanguay affirme qu'elle croit que la clé est de faire comprendre aux parents que l'équipe-école et eux font partie de la même équipe, qu'ils doivent travailler ensemble pour arriver à aider leur enfant.
- Madame Nathalie Maltais explique que la relation établie lors des premières rencontres et la façon d'aborder les parents par les professionnels et par la direction a une réelle influence sur le sentiment d'efficacité des parents et sur la confiance qu'ils leur accordent. Elle remarque qu'une attitude d'ouverture, de compréhension, de soutien et de proactivité est appréciée.
- Madame Cathy Rybicky réitère l'importance d'établir avant tout une relation de confiance avec l'enseignante et avec les différents intervenants. Ces dernières ont également tout avantage à axer leurs interventions sur des éléments positifs.
- Madame Geneviève Tanguay explique que les parents peuvent parfois penser que les enseignants ne comprennent pas leur situation, et inversement de la part de l'enseignante. Elle explique que le fait de faire tomber ce « jugement » aide vraiment à l'établissement d'un lien de confiance et favorise la collaboration.

- Madame Sophie Ève exprime l'importance de la fréquence de la communication. Elle explique qu'une communication réciproque et régulière peut être un adjuvant important quant au maintien de la relation de confiance entre le parent et l'enseignant. Elle affirme également que la collaboration avec les partenaires du réseau SSS peut également être un moyen très aidant afin que les parents comprennent les stratégies utilisées et établissent une continuité entre ce qui est fait à l'école et à la maison.
- Madame Ève Lapointe rappelle le fait que le parent peut parfois se voir dans son enfant, ce qui peut avoir une importante influence sur son attitude à l'égard du milieu scolaire.
- Madame Sénéchal explique que ce qu'elle désire, c'est que les membres nomment des stratégies pour aider les parents à adopter des stratégies qui n'ont pas une influence négative sur les pratiques collaboratives.

Elle propose de revenir aux membres lors d'une rencontre ultérieure avec un document plus structuré à cet effet.

## **8. Représentation au comité sur la politique (PVER)**

Comme madame Marceau est absente, le point est reporté à une rencontre ultérieure.

## **9. Transition vers le secondaire**

Comme madame Lévesque est absente, le point est reporté à une rencontre ultérieure.

## **10. Rapports**

### 10.1 Président

Madame Ève Lapointe n'a aucun point à traiter.

### 10.2 Direction générale

Madame Martine Sénéchal mentionne qu'une enseignante de la commission scolaire a été de passage à l'émission *Deux filles le matin* pour son projet « La beauté dans la différence » qui a été mis de l'avant l'an dernier et qui a été reconduit cette année.

Elle fait le point avec les membres des démarches effectuées concernant les classes à effectif réduit. Elle explique qu'actuellement, les conseillères pédagogiques en sont à rencontrer les équipes-écoles afin de les consulter au sujet de « cas questionnant » afin de discuter des classes les plus adaptées aux besoins de ces enfants. Elles analysent les situations avec l'équipe-école et vont ensuite inscrire les élèves dans des comités d'admission afin de mesurer les effectifs pour chaque classe, et le cas échéant, s'il y a des débordements. Madame Sénéchal mentionne qu'il y a un dépassement d'un élève en déficience intellectuelle au secondaire. Elle explique qu'il y a alors des possibilités d'ouverture d'une classe.

### 10.3 Trésorier

Madame Mélissa Marceau a communiqué avec madame Lapointe et lui a affirmé que le budget permettait l'inscription d'une ou de membres à une formation jugée intéressante.

#### 10.4 Représentant du comité de parents

Élection d'une nouvelle commissaire parent en remplacement de madame Emmanuelle Fréchette : Madame Angélique Paillé a été élue comme commissaire-parent universel.

Discussion au sujet des frais exigés aux parents.

41<sup>e</sup> congrès de la FCPQ aura lieu en juin à Rivière-du-Loup.

#### 10.5 Commissaire parent

Lors de la rencontre du 30 janvier 2018 :

Adoption de la procédure d'examen des plaintes par les élèves ou leurs parents et diverses résolutions pour la modification des signataires d'emprunts.

Dans les sujets présentés :

Madame Gagnon a donné de l'information concernant l'éducation à la sexualité dans les écoles primaires et secondaires.

Madame Lemieux a fait la présentation de la stratégie ministérielle 0 à 8 ans.

Présentation du projet d'agrandissement de l'École du Grand-Voilier.

Lors de la rencontre du 6 février 2018 (extraordinaire) :

Le protecteur de l'élève a présenté quatre rapports. Ses recommandations ont été acceptées à l'unanimité dans trois rapports et rejetées à la majorité dans un rapport.

Lors de la rencontre du 13 février 2018 (extraordinaire de 15 minutes) :

Dans le rapport où les recommandations ont été rejetées, la résolution n'était pas conforme, alors les membres se sont assurés que celle-ci le soit. Cela n'a pas changé l'issue du vote, les recommandations ont été rejetées à la majorité.

Madame Rollier affirme également avoir assisté à une conférence du ministre à l'école du Grand-Fleuve qui l'a amenée à visiter le pavillon du Méandre. Elle partage aux membres le fait qu'elle a beaucoup apprécié de pouvoir visiter les installations.

#### 10.6 Comité visibilité

Aucun point à signaler.

#### 10.7 Comité douance

Comme le comité a recueilli toutes les informations nécessaires au début des travaux au sujet de la douance, ils pourront débiter leurs démarches et faire un rapport aux membres lors de la prochaine rencontre.

### 11. Correspondance

Madame Ève Lapointe n'a aucune correspondance à signaler.

**12. Histoires à succès**

Une école de la commission scolaire a participé à un jeu télévisé.

Dans les classes de DGA de l'école Notre-Dame, il y a mis de l'avant une expérience d'inclusion scolaire au 3<sup>e</sup> cycle. En effet, on y fait du « décloisonnement » de façon à ce que durant certaines périodes, les élèves des classes DGA soient jumelés avec ceux de 6<sup>e</sup> année du cheminement régulier. Cela permet aux élèves d'être valorisés, de se rendre compte qu'ils sont en mesure de faire des choses « normales ». On souhaite qu'il y ait une diminution de la stigmatisation et que les élèves du régulier aient moins de jugement envers les autres élèves.

Madame Martine Sénéchal mentionne l'efficacité de la personne assignée au secrétariat du comité.

Madame Sophie Turgeon mentionne qu'elle a accepté que des élèves en travail social du Cégep Lévis-Lauzon viennent dans son école afin de mettre en branle un projet qu'ils mettent sur pied. Il s'agit d'ateliers ayant pour but de sensibiliser les élèves à la différence afin de diminuer la stigmatisation.

**13. Questions diverses**

Madame Nadia Tremblay affirme qu'elle a eu une formation au sujet des aides technologiques et qu'elle aurait souhaité avoir cette formation lors de la première année où son fils a eu accès à une aide technologique. Elle mentionne que le PowerPoint présenté lors de cette formation aurait avantage à être diffusé.

Madame Martine Sénéchal affirme qu'il y aura l'ajout d'une autre personne pour faire de telles formations.

Madame Catherine Rollier demande à madame Martine Sénéchal comment les parents sont sélectionnés pour assister à cette formation. Madame Nadia Tremblay explique qu'elle a reçu des messages électroniques et que plusieurs fois, lorsqu'elle se rendait sur le site pour s'inscrire, les formations étaient déjà complètes. Madame Rollier affirme que des parents dont les enfants sont concernés par la mesure 30810 lui ont dit ne pas avoir reçu ces invitations. Madame Martine Sénéchal propose de vérifier le tout auprès des personnes concernées à la commission scolaire et de faire un retour à madame Catherine Rollier. Madame Sophie Turgeon propose à madame Catherine Rollier de référer ces parents à leur direction d'école ou à l'orthopédagogue.

**14. Prochaine réunion**

La prochaine réunion se tiendra le 9 avril 2018.

**15. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Maltais et résolu :

**D'ADOPTER** la levée de la séance à 20h50

CCSÉHDAA-17-18-14

---

Ève Lapointe  
Présidente

---

Andréanne Bastille  
Secrétaire